

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Selon un récent sondage, une majorité de Québécois croit que les propriétaires d'armes à feu ne sont pas suffisamment sensibilisés sur leur entreposage sécuritaire

Montréal, le 9 septembre 2007 — Au Québec, les armes à feu sont en cause dans 20 % des décès par suicide. Dans le cadre de la Journée mondiale de prévention du suicide, l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) a mis en place des activités à travers la province pour promouvoir l'entreposage sécuritaire des armes à feu. Lorsque l'accès à un moyen de s'enlever la vie est restreint, il est moins probable qu'un suicide se produise.

Un sondage pancanadien effectué par la firme Léger Marketing commandé par l'Association nous révèle que 48 % des Québécois considèrent que les propriétaires d'armes à feu ne sont pas suffisamment sensibilisés à l'entreposage sécuritaire de leur arme. C'est pourquoi, l'AQPS a entrepris d'informer les Québécois sur les façons sécuritaires de les entreposer. Les Centres de prévention du suicide distribueront des verrous de pontet à travers la province.

« Le rôle de l'AQPS est de poser des gestes concrets pour assurer la diminution de décès par suicide au Québec. Parmi ceux-ci, la réduction de l'accès aux moyens de s'enlever la vie. Il y a une corrélation entre l'accès aux armes à feu et le taux de suicide par arme à feu », ajoute Louise Lévesque, présidente du conseil d'administration de l'Association québécoise de prévention du suicide.

Ce même sondage montre que 84 % des Québécois croient que l'entreposage sécuritaire d'une arme à feu par son propriétaire pourrait empêcher un proche de l'utiliser comme moyen de s'enlever la vie.

« La Loi sur les armes à feu représente un outil important dans nos efforts pour contrer le crime, les accidents et le suicide par arme à feu. Le nombre de décès par arme à feu est, à ce jour, à son plus bas niveau depuis les 30 dernières années. Au Québec, par exemple, le taux de décès par armes à feu a chuté, passant de 460 en 1990 (344 suicides) à 206 en 2003 (166 suicides), avec l'adoption de législations plus sévères sur les armes à feu. Nous devons nous battre afin d'empêcher le gouvernement de Stephen Harper de démanteler le système de contrôle des armes », signale Wendy Cukier, présidente, Coalition pour le contrôle des armes.

L'Association québécoise de prévention du suicide s'est également associée à la Sûreté du Québec pour la collecte des armes à feu non utilisées. Une marche à suivre claire a été élaborée afin que les armes à feu et les munitions soient ramassées par un policier puis transportées, manipulées, rangées, enregistrées et finalement détruites comme il se doit.

« Nous invitons les Québécois à se départir d'une arme qui n'est pas nécessaire ou qui n'est pas utilisée. Pour ce faire, ils n'ont qu'à appeler le numéro de la Sûreté du Québec de leur région pour nous signaler s'ils désirent participer à la cueillette d'arme à feu initiée par l'AQPS », informe Yves Massé, Inspecteur Contrôleur des armes à feu et chef de service, Sûreté du Québec.

10 septembre – Journée mondiale de prévention du suicide

L'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) s'associe, pour la cinquième année consécutive, à la Journée mondiale de prévention du suicide, initiative de l'Association internationale de prévention du suicide (IASP), en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

À chaque année, dans le monde, près d'un million de personnes se suicident, ce qui représente un décès toutes les 40 secondes. Au Québec seulement, près de 1 300 personnes s'enlèvent la vie chaque année.

L'AQPS profite de cette occasion pour souligner l'importance d'actualiser la Stratégie québécoise de prévention du suicide et pour inciter les instances politiques à prendre les mesures nécessaires pour enrayer ce problème. Entre autres, l'AQPS considère essentiel, pour réduire les taux de suicide, d'investir afin de consolider les services de prévention, d'intervention et de postvention à l'intérieur d'une stratégie québécoise de prévention du suicide.

1 866 APPELLE (277-3553)

Afin de venir en aide aux personnes dans le besoin, l'AQPS souhaite promouvoir la ligne d'intervention gratuite et fonctionnelle en tout temps, et ce, partout au Québec: 1 866 APPELLE (277-3553). Des personnes ressources y offrent soutien et expertise aux personnes suicidaires, aux proches de celles-ci ainsi qu'aux personnes endeuillées.

À propos de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS)

Fondée en 1986, l'Association québécoise de prévention du suicide vise à promouvoir la prévention du suicide et à réduire le suicide et ses conséquences en mobilisant le maximum d'individus et d'organisations. Elle regroupe les Centres de prévention du suicide, plusieurs individus, chercheurs et organismes publics ou communautaires s'intéressant au problème du suicide. Dans les quatre prochaines années, les membres, provenant d'une variété de milieux, mettront leurs efforts en commun dans les quatre axes de développement suivants: la représentation, la mise en réseau et la concertation, le développement des compétences et la sensibilisation à la prévention du suicide et aux conséquences du suicide.

-30-

À propos du sondage : Le sondage effectué par Léger Marketing pour le compte de l'Association québécoise de prévention du suicide a été réalisé au moyen d'entrevues téléphoniques auprès de 1 494 Canadiens âgés de 18 ans et plus entre le 8 et le 14 août 2007. La marge d'erreur maximale est de +/- 2,54 %, et ce, 19 fois sur 20.

Renseignements:

Simon Falardeau / Miriam Lauzon

514-739-1188, poste 231 / 235

Cell. : 514-755-5831 / 514-816-3176

sfalardeau@capital-image.com / mlauzon@capital-image.com